

EURION LE FIL D'ACTUALITÉS

1^{ère} TRIMESTRE 2021 VALIDE DU 1^{er} AVRIL AU 30 JUIN 2021

Acheter des parts de SCPI EURION est un investissement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée. Nous vous recommandons une durée de placement de 10 ans. Contrairement au Livret A par exemple, ce placement comporte des risques. Il existe tout d'abord un risque de perte en capital. De plus, les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier. Nous précisons que CORUM Asset Management ne garantit pas le rachat de vos parts. Enfin, comme tout placement, rappelez-vous que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Johnson Controls
Milan - Italie
Acquis le 18 décembre 2020

* En savoir plus

Retrouvez toutes les définitions dans le glossaire en dernière page.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

PERFORMANCES

10,40 %

Rendement*
(Dividende) 2020

4,50 %

Objectif de rentabilité à 10 ans
(taux de rentabilité interne* non garanti)

Nous vous rappelons que l'objectif de rendement annuel est de 4,50 % (non garanti).

DIVIDENDE TRIMESTRIEL

3,25 €

par part

MONTANT DES LOYERS ENCAISSÉS

916 K€

au 1^{er} trimestre 2021

EURION, LA SCPI DE DEMAIN

UNE SCPI AUDACIEUSE

qui investit dès 2020 en fonction
de la nouvelle donne du marché
immobilier

UNE VISION À LONG TERME

qui privilégie des locataires solides
et des emplacements demandés

UN LANCEMENT HISTORIQUE

et un rendement annuel de 10,40 %¹
qui ne se reproduira pas

1. Source : CORUM

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.



LE TOUR D'EUROPE CONTINUE

Pour votre SCPI EURION, l'année 2020 a été exceptionnelle, et le restera à plus d'un égard. Pour autant 2021 ne devrait pas décevoir quant au respect des objectifs.

Par Frédéric Puzin,
Fondateur de CORUM L'Épargne

EURION a été pensée à l'origine comme une « petite sœur » de CORUM Origin, la SCPI historique du groupe CORUM créée en 2012. Et peu à peu, elle s'affirme, pour s'afficher comme la SCPI de demain. Se positionnant sur des immeubles en fonction de leur potentiel de valorisation, et sélectionnant des locataires que la crise du COVID-19 n'a peu ou pas touchés, c'est déjà la SCPI de l'après...

UNE PREMIERE INCURSION EN ESPAGNE

Et forte de cette orientation, elle continue son programme d'investissement en Europe dans les grandes agglomérations. EURION vient de réaliser l'acquisition la plus importante depuis sa création. Il s'agit du siège espagnol d'une société du groupe Wood, multinationale spécialisée dans les services de l'énergie. Ces bureaux se trouvent dans une zone active proche de Madrid, Las Rozas.

INTÉGRER LA NOUVELLE DONNE

EURION est une SCPI fidèle aux convictions du groupe CORUM en matière d'investissement : vision à long terme, locataires solides, et diversification. Las Rozas est un investissement en immobilier de bureau, un secteur résistant – nous ne faisons pas partie des prophètes de la mort du bureau, bien au contraire ! La crise de la COVID-19 a, à l'inverse, confirmé sa pertinence. Aujourd'hui, dans nos sociétés individuelles, le besoin de vivre ensemble est plus fort que jamais. Et les échanges entre salariés sont indispensables pour stimuler la créativité et l'innovation dans chaque entreprise, et ainsi maintenir la compétitivité sur le long terme. Le bureau reste donc un type d'immobilier solide, qui a démontré une nouvelle fois sa résilience.

L'année 2021 va certainement entériner la position d'EURION en tant que SCPI déjà en phase avec le monde post-COVID 19, elle qui a investi dès 2020 en fonction de la nouvelle donne du marché.

**Toute l'expertise de la gamme
CORUM L'Épargne dans
un contrat d'assurance vie.**

Plus d'informations sur les fonds disponibles au sein du contrat d'assurance vie CORUM Life (les SCPI CORUM Origin et CORUM XL et les quatre fonds obligataires) sur www.corum.fr/assurance-vie/corum-life



LES PERFORMANCES

Les chiffres cités concernant l'année écoulée et les performances passées ne préjugent pas des performances futures d'EURION. Comme tout investissement immobilier, le capital n'est pas garanti et la valeur de la part d'EURION ainsi que les revenus qui y sont attachés peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

DIVIDENDE PAR PART¹



ÉPARGNE COLLECTÉE AU COURS DU TRIMESTRE



4 469 ASSOCIÉS

dont **1 362** qui ont rejoint la communauté des associés d'EURION ce trimestre.

206 754

parts augmentant le capital

108

parts vendues et compensées par de nouveaux associés

0

part vendue entre épargnants

0

part en attente de retrait

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	31/03/2021	31/12/2020
Capitalisation* (en prix de souscription)	149 705 K€	108 376 K€
Capital nominal*	119 764 K€	86 700 K€
Nombre de parts	748 523	541 878
Nombre d'associés	4 469	3 107

PRIX DE SOUSCRIPTION DEPUIS LE 30 JANVIER 2020

Souscription dès une part pour tout nouvel associé.

Une part (frais et commission de souscription inclus)	200,00 €
Nominal	160,00 €
Prime d'émission	40,00 €
dont commission de souscription due :	
- au titre des frais de collecte	21,60 €
- au titre des frais de recherche et d'investissement	2,40 €
dont frais liés à l'acquisition des immeubles	16,00 €

VALEURS DE RÉFÉRENCE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Valeur de réalisation* (par part)	172,55 €
Valeur de reconstitution* (par part)	209,74 €
Valeur IFI* (par part)	129,37 €

PRIX DE REVENTE PAR PART

Prix de souscription de la part en vigueur diminué de la commission de souscription versée à la société de gestion. **176 €**

Date d'entrée en jouissance

1^{er} JOUR DU 6^{ème} MOIS

suivant la souscription et son règlement intégral.

*** En savoir plus**

Retrouvez toutes les définitions dans le glossaire en dernière page.

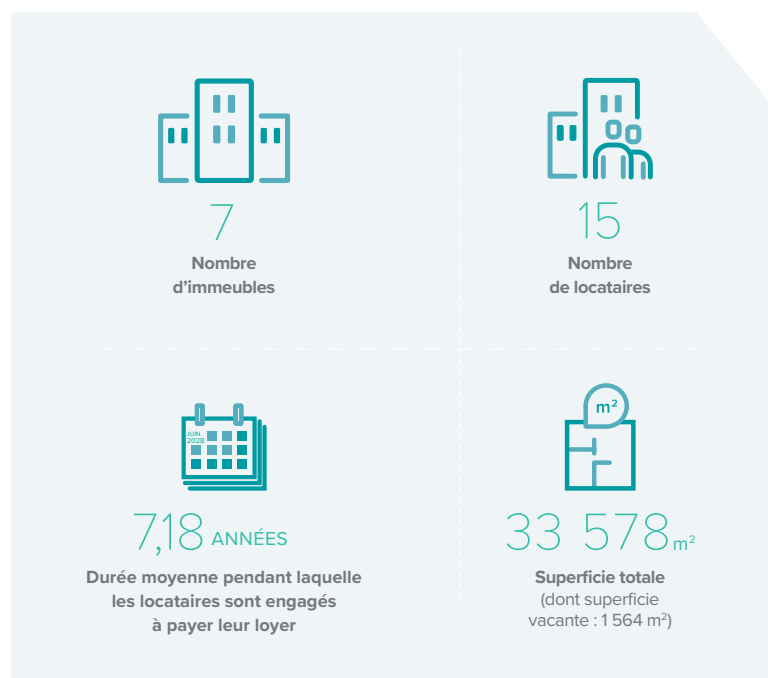
1. Le montant des revenus distribués est égal au montant de l'acompte brut divisé par le nombre de parts détenues et s'entend pour un associé ayant la jouissance de ses parts au 1^{er} jour du trimestre.

2. Les loyers des immeubles situés à l'étranger subissent des prélèvements à la source, payés par la SCPI, qui sont neutralisés en France soit par octroi d'un crédit d'impôt sur la déclaration d'impôt sur les revenus, soit par le mécanisme du taux effectif (revenus étrangers non imposables en France mais pris en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition). Le montant de l'impôt étranger acquitté par votre SCPI vient en diminution des acomptes sur dividendes versés.

LE PROFIL DU PATRIMOINE

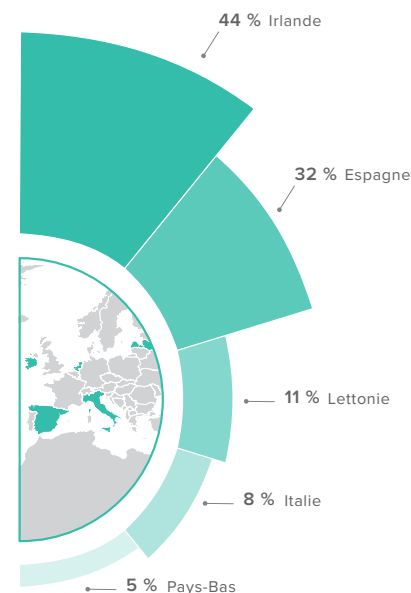
LE PATRIMOINE EN UN COUP D'ŒIL

(au 31 mars 2021)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

(au 31 mars 2021, % de la valeur vénale)



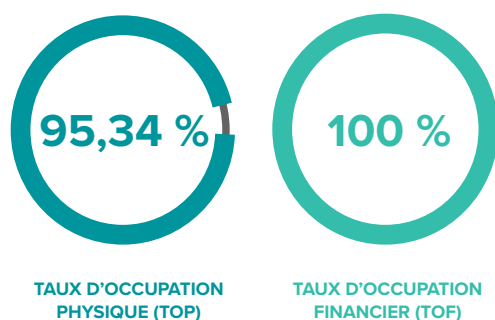
RÉPARTITION TYPOLOGIQUE

(au 31 mars 2021, % de la valeur vénale)



TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE (TOP) ET FINANCIER (TOF)

(au 1^{er} trimestre 2021)



Aucune vente ni libération au cours du 1^{er} trimestre 2021.



No Excess - Amsterdam - Pays-Bas
Acquis le 10 septembre 2020

LES ACQUISITIONS

Les investissements réalisés par EURION au cours du trimestre ne préjugent pas de ses performances futures.

ESPAGNE

AMEC FOSTER WHEELER MADRID

ACQUIS LE 25 MARS 2021

Prix de l'acquisition : ~30 M€

Rendement à l'acquisition : 6,3 %

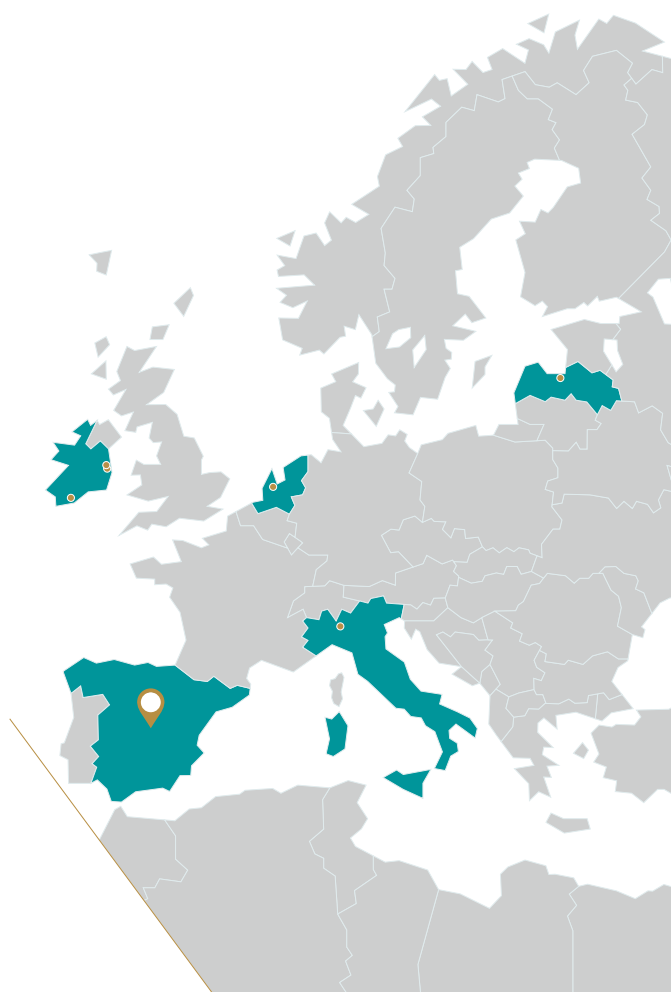
Surface : 10 775 m²

Typologie : Bureau

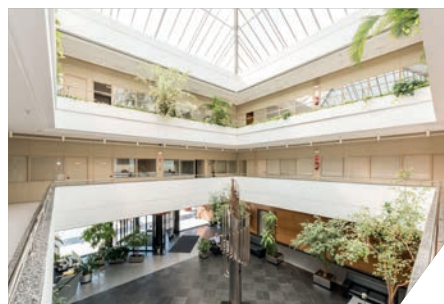
Durée du bail restant à courir : 5,8 ans

Locataire : Amec Foster Wheeler

Cet immeuble est situé à Las Rozas de Madrid, l'une des plus grandes villes de la communauté autonome de Madrid. Le centre-ville de Madrid est à environ 17 km au sud-est et est accessible par l'autoroute toute proche. Las Rozas constitue un parc d'activités reconnu de 395 000 m², qui accueille de nombreuses entreprises internationales, notamment Hewlett Packard, Adidas et DXC Technology. L'immeuble offre environ 10 775 m² de bureaux. Il a été construit en 1994 et bien entretenu par le locataire qui l'occupe depuis plus de 20 ans. La propriété dispose également de 562 places de stationnement dont 214 intérieures. Le locataire Amec Foster Wheeler est une entreprise britannique de dimension internationale qui œuvre comme bureau d'études et de conseil en ingénierie, notamment spécialisée dans les secteurs énergétiques et de travaux publics. La société a été acquise en 2017 par Wood Group, une multinationale opérant dans le secteur des services de l'énergie, dont le siège est en Écosse et qui emploie plus de 55 000 personnes à travers le monde. Wood Group est coté à la Bourse de Londres et a réalisé un chiffre d'affaires de 7,6 milliards de dollars en 2020. L'immeuble abrite le siège ibérique du groupe, qui est leur seul emplacement en Espagne.



- 📍 Investissements réalisés en 2021
- Investissements réalisés en 2020
- Présence EURION



Madrid - Acquis le 25 mars 2021 - Crédit photo © Archello

Avertissements

Acheter des parts de SCPI EURION est un investissement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée. Nous vous recommandons une durée de placement de 10 ans. Contrairement au Livret A par exemple, ce placement comporte des risques. Il existe tout d'abord un risque de perte en capital. De plus, les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier. Nous précisons que CORUM Asset Management ne garantit pas le rachat de vos parts. Enfin, comme tout placement, rappelez-vous que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Conditions de souscription à l'augmentation de capital

La société de gestion perçoit de la SCPI, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI (toutes taxes incluses) du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission. Les souscriptions sont reçues jusqu'à concurrence du capital plafond statutaire, fixé à 500 000 000 €. Les souscriptions ne sont plus acceptées que pour compenser les demandes de retrait lorsque le capital social statutaire est atteint.

Conditions de retrait des associés

La SCPI étant une société à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la société totalement ou partiellement. Lorsque la société de gestion reçoit une demande de retrait, et en l'absence de fonds de remboursement, s'il existe des demandes de souscription pour un montant équivalent ou supérieur, le remboursement s'effectue sur la base du prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription versée à la société de gestion soit **176 €** par part depuis le 30 janvier 2020. Il est tenu, au siège de la société, un registre où sont inscrites, par ordre chronologique de réception, les demandes de retrait notifiées à la société de gestion. L'associé qui souhaite se retirer adresse sa notification à la société de gestion, par courrier simple, en accompagnant sa lettre du ou des certificats de parts. Les parts seront annulées.

Conditions de cession

1. Cession directe (de gré à gré) La cession est librement débattue entre les parties. Les associés qui désirent céder leurs parts ont également la possibilité de les céder directement à un associé ou à un tiers. Il leur appartient dans cette hypothèse de trouver un acquéreur sans l'aide de la société de gestion et de se charger, sous leur responsabilité, de toutes les formalités de cession. La société de gestion n'intervient que pour inscrire la cession sur le registre des associés. Toute cession de parts est considérée comme réalisée à la date de son inscription sur le registre des transferts.

2. Jouissance des parts et agrément Les parts du cédant cessent de participer aux distributions d'acompte et à l'exercice de tout autre droit à partir du dernier jour du mois précédant la date à laquelle la cession est intervenue. L'acheteur a droit aux dividendes à compter du premier jour du mois de la cession. Les cessions de parts ne sont pas soumises à agrément.

3. Droits d'enregistrement gré à gré Les frais de transaction sont à la charge de l'acquéreur et comprennent notamment les droits d'enregistrement de 3 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2021).

Fiscalité

1. Déclaration de revenus Chaque année, votre société de gestion CORUM Asset Management vous adresse l'ensemble des éléments nécessaires à la déclaration de vos revenus afférant à la SCPI EURION au titre de l'année précédente.

2. Plus-values immobilières Les plus-values immobilières de source française sont soumises à un prélèvement forfaitaire de 19 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2021) majoré des contributions sociales de 17,2 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2021) soit un taux global de 36,2 %. Le taux et la cadence de l'abattement pour durée de détention diffèrent pour la détermination de l'assiette imposable des plus-values immobilières. La plus-value brute (prix de cession - prix de revient frais et droits compris) est diminuée d'un abattement de 6 % par année de détention au-delà de la 5^e année et jusqu'à la 21^e (1,65 % pour les prélèvements sociaux), 4 % au terme de la 22^e année (1,60 % pour les prélèvements sociaux), 9 % pour chaque année au-delà de la 22^e pour les seuls prélèvements sociaux. De ce fait, les cessions de biens immobiliers sont exonérées d'impôt sur la plus-value à l'expiration d'une durée de 22 ans, et d'un délai de 30 ans pour les prélèvements sociaux. Entre 23 et 30 ans de détention, les plus-values ne seront soumises qu'aux prélèvements sociaux. Taxe pour les plus-values immobilières d'un montant supérieur à 50 000 € : taxe pour toute cession d'immeuble par la SCPI engendrant une plus-value supérieure à 50 000 €. Il est désormais admis par l'administration fiscale que le seuil de 50 000 euros s'apprécie au niveau des associés de la SCPI soumis à l'impôt sur le revenu. La surtaxe est calculée dès le premier euro selon un barème prenant en compte un lissage et dont le taux varie de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value. La taxe est assise sur le montant des plus-values imposables, déterminées dans les conditions de droit commun et notamment après application de l'abattement pour durée de détention.

3. Revenus financiers français Les revenus financiers sont générés par le placement de la trésorerie disponible en attente d'investissement immobilier. Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Un acompte est prélevé à la source par la société de gestion au taux de 12,8 % et est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des revenus, l'excédent éventuel pouvant être restitué par le trésor, si option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les contribuables disposant d'un revenu fiscal de référence pour l'année 2020 maximum de 25 000 € (célibataire) ou 50 000 € (couple) peuvent demander à en être dispensés pour les revenus à percevoir au cours de l'année fiscale 2022, en renvoyant leur attestation sur l'honneur avant le 30 novembre 2021. Chaque année, avant le 30 novembre, les associés devront, le cas échéant, renouveler ou adresser leur nouvelle demande de dispense pour les revenus à percevoir au titre de l'année suivante, à la société de gestion.

4. Associés non-résidents Il est demandé aux associés de communiquer sans délai à la société de gestion tout changement en ce qui concerne leur qualité de résident ou de non-résident. L'attention des associés non-résidents est attirée sur le fait qu'il leur appartient de prendre connaissance de l'éventuel traitement fiscal local induit de par leur lieu de résidence fiscale et leur situation personnelle. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque associé et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

5. Revenus étrangers Par application des conventions fiscales bilatérales tendant à éviter les doubles impositions, les revenus fonciers et financiers perçus à l'étranger sont imposés dans le pays du lieu de situation de l'immeuble et sont neutralisés au niveau de l'impôt français sous réserve de la règle dite du taux effectif ou du crédit d'imposition. EURION est collectrice de l'impôt payé à l'étranger pour le compte des associés. Cet impôt payé à l'étranger vient en diminution des dividendes versés.

Vie sociale

Les statuts, la note d'information, le document d'informations clés, le dernier bulletin trimestriel d'information et le dernier rapport annuel de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr.

Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option doit être modifié sur votre espace associé dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires. Tout changement de statut fiscal ou autre, doit être adressé à la société de gestion CORUM Asset Management dans les meilleurs délais et avant la fin de mois, accompagné des pièces justificatives nécessaires. L'assemblée générale d'EURION se tiendra le 20 avril 2021.

Souscription à crédit

En cas d'investissement à crédit, nous attirons votre attention sur le remboursement des intérêts d'emprunt et sur le remboursement du capital en cas de retournement du marché immobilier, ainsi que sur la potentielle déductibilité des intérêts d'emprunt de vos revenus. Ainsi, si le rendement de vos parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente de vos parts, vous devrez payer la différence. Ne vous basez donc pas sur les seuls revenus des SCPI pour honorer vos échéances d'emprunt.

GLOSSAIRE

Délai de Jouissance : délai entre la date de l'acquisition des parts et la date à laquelle les parts ouvrent droit à dividendes. Il doit être pris en compte par le souscripteur, notamment dans le cadre d'une acquisition de part financée à crédit où il pourra exister un décalage entre les remboursements du crédit et la survenance des premiers dividendes.

La capitalisation : correspond au nombre total de parts d'EURION multiplié par le prix de part : 748 523 parts * 200 € = 149,7 millions d'euros.

Le capital nominal : correspond au nombre total de parts d'EURION multiplié par le montant nominal d'une part : 748 523 parts * 160 € = 119,7 millions d'euros.

Prix de revente : correspond au prix de souscription de la part en vigueur diminué de la commission de souscription versée à la société de gestion.

Rendement à l'acquisition : rendement immobilier au jour de l'acquisition, à savoir le loyer annuel rapporté au prix d'acquisition tous frais inclus de l'immeuble (droits d'enregistrement et honoraires de commercialisation inclus).

Taux de distribution (DVM) : taux de distribution sur valeur de marché, défini comme le dividende brut, avant prélèvements français et étrangers, versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) divisé par le prix acquéreur moyen de l'année N de la part. Cet indicateur permet de mesurer la performance financière annuelle d'EURION.

Taux de rentabilité interne (TRI) : mesure la rentabilité de l'investissement sur une période donnée. Il tient compte de l'évolution de la valeur de part et des dividendes distribués sur la période.

TOF : taux d'occupation financier, loyers facturés / loyers facturables. Ce taux mesure la performance locative financière.

TOP : taux d'occupation physique, surface cumulée des locaux occupés / surface cumulée des locaux détenus. L'attention est attirée sur le fait que les modalités de calcul du TOP, spécifiques à chaque société de gestion, ne permettent pas un comparatif entre SCPI.

Valeur de réalisation : correspond à la valeur à laquelle les immeubles peuvent être vendus dans les conditions actuelles du marché, augmentée de la valeur des autres actifs (par exemple la trésorerie) et diminuée des dettes.

Valeur de reconstitution : correspond à la valeur de réalisation augmentée des frais nécessaires pour reconstituer le patrimoine à l'identique (frais de notaires, droits d'enregistrement, commissions).

Valeur IFI (impôt sur la fortune immobilière) : correspond à la valeur à déclarer dans le cadre de l'imposition à l'IFI. Il s'agit du prix de retrait auquel est appliqué un coefficient (représentant la part de l'immobilier dans la valeur de réalisation de la SCPI).



Siège Social : 1 rue Euler - 75008 Paris - RCS Paris 880 811 567, immatriculée le 21 janvier 2020 - Capital social initial : 4 527 680 € - Capital social au 31 mars 2021 : 119 763 748 €
Visa SCPI de l'AMF sur la note d'information : n°20-04 en date du 21 janvier 2020. Société de Gestion : CORUM Asset Management agréée par l'AMF le 14 avril 2011 sous le n° GP-11000012, agréée au titre de la directive AIFM. CORUM L'Épargne est une marque de CORUM Asset Management.

CORUM Asset Management – 1 rue Euler, 75008 Paris - 01 53 75 87 48 - corum@corum.fr
www.corum.fr